

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 14 avril 2025 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Bougie et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Tom Redmond, Serge Thomassin, Jean Perron, Renaud Fortier, Olivier Duval et Jean-Pierre Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présentes Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale et Me Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 30.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N° 25-14546

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les items suivants :

- 7.33 Embauche d'une commis à la bibliothèque pour le Service des loisirs et de la culture.
- 7.34 Démission d'une coordonnatrice – Ski et jeunesse pour le Service des loisirs et de la culture.
- 7.35 Nomination d'un comité de sélection pour le poste de coordonnateur – Ski et jeunesse pour le Service des loisirs et de la culture.
- 7.36 Location d'un terrain à l'aéroport à 9183-8086 Québec inc.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N° 25-14547

Séance ordinaire du 24 mars 2025

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mars 2025 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mars 2025 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

PROJET DE RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION N° 25-14548

Adoption du second projet de Règlement numéro 943-2025

ATTENDU : que la greffière résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet du **Règlement numéro 943-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser des unifamiliales isolées et jumelées dans la 166^e Rue projetée et entre les 173^e et 174^e Rues projetées**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet du **Règlement numéro 943-2025** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DE PROJETS DE RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION :

Je, Esther Fortin, conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 943-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser des unifamiliales isolées et jumelées dans la 166^e Rue projetée et entre les 173^e et 174^e Rues projetées**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Tom Redmond, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 945-2025 concernant les modalités de versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision administrative en matière d'évaluation foncière**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 25-14549

Adoption du Règlement numéro 942-2025

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée ;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 24 mars 2025;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 942-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 et le Règlement de lotissement numéro 151-2005 afin de modifier diverses dispositions**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 942-2025** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14550

Adoption du Règlement numéro 944-2025

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 944-2025 modifiant le Règlement numéro 935-2024 établissant la tarification d'un bien, un service, une activité ou autres avantages pour l'année 2025, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 944-2025 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 25-14551

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par M. Rémi Poulin, CPA auditeur, trésorier et directeur du Service des finances en date du 3 avril 2025, dans lequel il recommande le paiement des comptes au montant de 3 300 431,43 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service des finances et trésorier, M. Rémi Poulin, CPA auditeur, soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 3 300 431,43 \$ couvrant la période du 14 mars 2025 au 3 avril 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14552

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de matériel en vrac pour une période de 12 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>	
	<u>groupe 1</u>	<u>groupe 2</u>
EXCAVATIONS R. BEAUDOIN & FILS INC.	aucun prix	205 078,02 \$
S.ROY INC.	aucun prix	221 813,22 \$
PAVAGES ABÉNAKIS LTÉE	102 309,35 \$	249 954,50 \$

ATTENDU : que suite à l'analyse des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que toutes les soumissions reçues sont conformes et que les plus basses et les plus avantageuses d'accepter pour chacun des groupes sont celles

déposées par **PAVAGES ABÉNAKIS LTÉE pour le groupe 1** et par **EXCAVATIONS R. BEAUDOIN & FILS INC. pour le groupe 2;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge le contrat à **PAVAGES ABÉNAKIS LTÉE pour le groupe 1 (abrasif de pierres concassées lavées) pour la période du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026 au montant de 102 309,35 \$**, incluant toutes les taxes applicables et à **EXCAVATIONS R. BEAUDOIN & FILS INC. pour le groupe 2 (granulat de pierres concassées) pour la période du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026 au montant de 205 078,02 \$**, incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément aux soumissions déposées et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14553

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de produits sanitaires et pluviaux en béton pour une période de 12 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
LES ENTREPRISES R. DROUIN LTÉE	152 528,13 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **LES ENTREPRISES R. DROUIN LTÉE** le contrat **pour la fourniture sur demande de produits sanitaires et pluviaux en béton pour une période de 12 mois débutant le 15 avril 2025**, pour un montant total corrigé de **151 493,36 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14554

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande d'asphalte froid

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 3 fournisseurs, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
TECH-MIX, DIVISION DE BAUVAL INC.	38 689,09 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **TECH-MIX, DIVISION DE BAUVAL INC.** le contrat pour la fourniture sur demande d'asphalte froid pour une période de 12 mois débutant le 17 avril 2025 pour un montant total de **38 689,09 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14555

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de matériel de signalisation

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 6 fournisseurs, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
9030-5814 QUÉBEC INC. (SPECTRALITE)	44 318,32 \$
MARTECH SIGNALISATION INC.	47 719,81 \$
SIGNALISATION DE L'ESTRIE INC.	49 474,14 \$
SIGNEL SERVICES INC.	52 667,19 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **9030-5814 QUÉBEC INC. (SPECTRALITE)** ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **9030-5814 QUÉBEC INC. (SPECTRALITE)** le contrat pour la fourniture sur demande de matériel de signalisation pour une période de 12 mois débutant le 15 avril 2025 pour un montant total de **44 318,32 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14556

Adjudication du contrat pour la réfection et la construction de trottoirs et bordures

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
LES PAVAGES DE BEAUCE LTÉE	348 073,02 \$
GIROUX ET LESSARD LTÉE	379 007,48 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **LES PAVAGES DE BEAUCE LTÉE**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **LES PAVAGES DE BEAUCE LTÉE** le contrat pour la **réfection et la construction de trottoirs et bordures** pour un montant total de **348 073,02 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable, comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2025, de la façon suivante :

- 15 280,18 \$ incluant toutes les taxes applicables à même le budget de fonctionnement ;
- 85 940,02 \$ incluant toutes les taxes applicables à même le fonds réservé grands projets (Règlement numéro 802-2021) ;
- 246 852,82 \$ incluant toutes les taxes applicables à même le surplus accumulé Nouvelle Ville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14557

Adjudication du contrat pour la fourniture et pose de revêtement bitumineux (grands travaux)

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
PAVAGE SARTIGAN LTÉE	1 307 698,56 \$
CONSTRUCTION ABÉNAKIS INC.	1 372 482,94 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **PAVAGE SARTIGAN LTÉE** ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **PAVAGE SARTIGAN LTÉE** le contrat **pour la fourniture et pose de revêtement bitumineux (grands travaux)**, pour un montant total de **1 307 698,56 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE la somme de **1 035 754,48 \$** incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le Règlement numéro 936-2025, comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2025, et la somme de **271 944,08 \$** incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le fonds réservé carrières et sablières (Règlement numéro 296-2008).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14558

Adjudication du contrat pour la réfection de voirie de la 25e Rue entre la 10e Avenue et la 16e Avenue

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
GIROUX ET LESSARD LTÉE	987 127,37 \$
R.J. DUTIL & FRÈRES INC.	1 000 000,00 \$
EXCAVATION TRANSCO INC.	1 110 325,94 \$
9060-1535 QUÉBEC INC. / A.D. ROY	1 130 204,25 \$
CONSTRUCTION ABÉNAKIS INC.	1 212 690,27 \$
GILLES AUDET EXCAVATION INC.	1 326 914,98 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **GIROUX ET LESSARD LTÉE** ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **GIROUX ET LESSARD LTÉE** le contrat **pour la réfection de voirie de la 25^e Rue entre la 10^e Avenue et la 16^e Avenue**, pour un montant total de **987 127,37 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le fonds réservé carrières et sablières (Règlement numéro 296-2008), comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14559

Adjudication du contrat pour l'aménagement d'une piste cyclable secteur de la 144^e Rue à la 147^e Rue

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
EXCAVATION PAUL JACQUES INC.	62 418,78 \$
R.J. DUTIL & FRÈRES INC.	77 494,60 \$
EXCAVATION DROUIN DORIS INC.	88 480,65 \$
EXCAVATIONS LAPOINTE ET FILS INC.	91 865,94 \$
CONSTRUCTION ABÉNAKIS INC.	97 767,90 \$
LES PAVAGES DE BEAUCE LTÉE	99 970,67 \$
EXCAVATION TRANSCO INC.	107 309,93 \$
GILLES AUDET EXCAVATION INC.	129 544,63 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **EXCAVATION PAUL JACQUES INC.** ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **EXCAVATION PAUL JACQUES INC.** le contrat **pour l'aménagement d'une piste cyclable secteur de la 144^e Rue à la 147^e Rue**, pour un montant total de **62 418,78 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le fonds réservé grands projets (Règlement numéro 802-2021) tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14560

Adjudication du contrat pour le marquage de chaussées pour la saison 2025

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
DURAND MARQUAGE ET ASSOCIÉS INC.	96 245,57 \$
9254-8783 QUÉBEC INC. (LIGNES MASKA)	100 948,05 \$
ALAIN DESCHÊNES CONSTRUCTION INC. (SIGNALISATION INTER-LIGNES)	120 551,29 \$
LIGNES-FIT INC.	129 105,43 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **DURAND MARQUAGE ET ASSOCIÉS INC.;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **DURAND MARQUAGE ET ASSOCIÉS INC.** le contrat **pour le marquage de chaussées pour la saison 2025** pour un montant total de **96 245,57 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14561

Adjudication du contrat pour le fauchage et le débroussaillage des bordures de route et terrains divers pour les saisons 2025, 2026 et 2027

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 4 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
9114-3917 QUÉBEC INC. (DÉBROUSSAILLEMENT ADAM VACHON)	82 401,47 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **9114-3917 QUÉBEC INC. (DÉBROUSSAILLEMENT ADAM VACHON)** le contrat **pour le fauchage et débroussaillage des bordures de route et terrains divers pour les saisons 2025, 2026 et 2027** pour un **montant total de 82 401,47 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement de chacune de ces années.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14562

Adjudication du contrat pour la réfection de l'éclairage et autres travaux électriques au Tennis Beauce

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
PECTO ÉLECTRIQUE INC.	56 858,59 \$
TENSIONS D.L. LTÉE	64 225,04 \$
G ET L ÉLECTRIQUE INC.	66 584,47 \$
ACTION RL ÉLECTRIQUE INC.	77 628,07 \$
GINGRAS ÉLECTRIQUE INC.	79 999,61 \$
QUALITÉ ÉCLAIR INC.	92 937,57 \$
ROUTHIER ÉLECTRICIEN INC.	98 965,78 \$
GIROUARD, ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN INC.	113 544,71 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **PECTO ÉLECTRIQUE INC.** ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **PECTO ÉLECTRIQUE INC.** le contrat **pour la réfection de l'éclairage et autre travaux électriques au Tennis Beauce**, pour un montant total de **56 858,59 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle ville comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14563

Acceptation du rapport du comité de sélection pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs pour la surveillance des prolongements de la 165^e Rue, 24^e Avenue et 26^e Avenue et adjudication du contrat

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE

OSTRADA EXPERTS-CONSEILS INC.
STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE

ATTENDU : que l'analyse des soumissions a été effectuée en utilisant le système de pondération et d'évaluation des offres selon des critères préétablis et que la soumission ayant eu le meilleur pointage est celle déposée par **STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE** ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le rapport déposé par les membres du comité de sélection.

QUE ce conseil adjuge à la firme **STANTEC EXPERTS-CONSEIL LTÉE** le contrat **pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs pour la surveillance des prolongements de la 165^e Rue, 24^e Avenue et 26^e Avenue**, au montant total de **100 361,88 \$**, incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le Règlement numéro 936-2025, comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14564

Acceptation du rapport du comité de sélection pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs pour la surveillance des prolongements de la 142^e Rue, 143^e Rue, 22^e Avenue et la réalisation d'un bassin de rétention et adjudication du contrat

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE

BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. (BPA)
OSTRADA EXPERTS-CONSEILS INC.
STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE

ATTENDU : que l'analyse des soumissions a été effectuée en utilisant le système de pondération et d'évaluation des offres selon des critères préétablis et que la soumission ayant eu le meilleur pointage est celle déposée par **STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE** ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le rapport déposé par les membres du comité de sélection.

QUE ce conseil adjuge à la firme **STANTEC EXPERTS-CONSEIL LTÉE** le contrat **pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs pour la surveillance des prolongements de la 142^e Rue, 143^e Rue, 22^e Avenue et la réalisation d'un bassin de rétention**, pour un montant total de **107 501,63 \$**, incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le Règlement numéro 936-2025, comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14565

Résiliation du contrat pour la fourniture et l'implantation d'une solution hébergée application multi-plateformes pour la gestion d'un service de transport à la demande (Taxibus)

ATTENDU : que la Résolution numéro 24-14134 octroyait le contrat pour la fourniture et l'implantation d'une solution hébergée application multi-plateformes pour la gestion d'un service de transport à la demande (Taxibus) à l'entreprise **BLAISE TRANSIT LTÉE** pour un montant de 91 336,14 \$;

ATTENDU : qu'un avis de procéder à la résiliation du contrat a été signifié à l'entreprise le 25 mars 2025 ;

ATTENDU : que plusieurs interventions ont été faites afin de régulariser des manquements au contrat et que le contrat contient une clause de résiliation sans motif permettant à la Ville de le résilier ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil résilie le contrat adjugé à **BLAISE TRANSIT LTÉE** aux termes de la Résolution numéro 24-14134 adoptée à la séance du 15 juillet 2024 pour la fourniture et l'implantation d'une solution hébergée application multi-plateformes pour la gestion d'un service de transport à la demande (Taxibus).

QUE ce conseil confisque le dépôt de soumission à l'entreprise BLAISE TRANSIT LTÉE.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14566

Versement de subventions à des organismes accrédités

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture, en date du 1^{er} avril 2025, dans lequel elle recommande le paiement de la subvention à des organismes accrédités selon la politique de subvention en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisé le versement des subventions aux organismes accrédités suivants :

- Club de patinage artistique St-Georges inc.	9 757 \$
- Groupe scout et guide de St-Georges de Beauce inc.	6 255 \$
- Club de hockey junior 2A Saint-Georges-de-Beauce	1 276 \$
- Corps de Cadets 2625	2 500 \$

QUE la somme de 19 788 \$ incluant toutes les taxes, si applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14567

Versement d'une aide financière supplémentaire à Beauce Art L'International de sculptures pour l'année 2025

ATTENDU : l'aide financière accordée à Beauce Art L'International de sculptures pour l'année 2025 aux termes de la résolution numéro 25-14441 adoptée par le conseil le 10 février 2025;

ATTENDU : que Beauce Art a terminé la réalisation des dix symposiums et l'achèvement du parcours muséal;

ATTENDU : que Beauce Art souhaite donner vie aux sculptures en place et que l'animation du musée à ciel ouvert des sculptures serait attrayante pour le centre-ville;

ATTENDU : le plan d'action 2025-2026-2027 déposé au conseil;

ATTENDU : la demande d'aide financière additionnelle déposée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accorde une aide financière supplémentaire de 30 000 \$ pour l'année 2025 à Beauce Art L'International de sculptures afin de les aider à développer leur offre culturelle pour continuer à faire vivre leur parcours muséal à ciel ouvert.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14568

Acceptation de la programmation de travaux TECQ 2019-2023, version no 4

ATTENDU : que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU : que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 4 ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14569

Mandat à AddÉnergie Technologies inc. (FLO) pour la fourniture de deux bornes de recharge double SmartTwo

ATTENDU : que pour faire suite à la résolution n°25-14439 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 10 février 2025, il y a lieu de procéder à l'achat de deux bornes de recharge double SmartTwo;

ATTENDU : l'offre de prix déposée par l'entreprise AddÉnergie Technologies inc. (FLO), fournisseur autorisé par Hydro-Québec pour la fourniture de deux bornes de recharge double SmartTwo;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil mandate l'entreprise AddÉnergie Technologies inc. (FLO), fournisseur autorisé par Hydro-Québec pour la fourniture de deux bornes de recharge double SmartTwo, le tout pour un montant de 27 911,33 \$ incluant toutes les taxes applicables.

QUE Mme Geneviève T.-Gignac, ingénieure aux Services techniques, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

QUE le tout soit financé à même la subvention à recevoir d'Hydro-Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14570

Accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux de la 79^e Rue et de la 12^e Avenue par Gestion JEV inc.

ATTENDU : que le promoteur Gestion JEV inc. désire prolonger la 79^e Rue et la 12^e Avenue sur une longueur d'environ 170 mètres afin d'y construire 9 habitations jumelés et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : que cette demande est conforme aux plans directeurs des réseaux;

ATTENDU : le rapport préparé par M. Alexandre Poulin, chef de Division – Permis et inspection, dans lequel il recommande de donner un accord de principe à cette demande de prolongement de services;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil donne son accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux formulée par Gestion JEV inc. dans la 79^e Rue et la 12^e Avenue, sur une longueur d'environ 170 mètres.

QUE cette résolution remplace la résolution numéro 24-14357 adoptée le 16 décembre 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14571

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville pour le 11400, 1^{re} Avenue

ATTENDU : la demande du requérant qui désire installer une enseigne sur le mur extérieur du bâtiment situé au 11400, 1^{re} Avenue ;

ATTENDU : que cette propriété est située dans l'aire d'application du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville ;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder le permis et de suggérer de modifier légèrement l'emplacement de l'enseigne de façon à ce qu'elle soit apposée au centre du local à la même hauteur que les autres enseignes qui se trouve sur ce mur ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'émission du permis pour installer une enseigne sur le mur extérieur du bâtiment situé au 11400, 1^{re} Avenue, le tout conformément aux objectifs et critères du PIIA applicable au centre-ville et aux documents déposés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14572

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville pour le 12004-12010, 1^{re} Avenue

ATTENDU : la demande du requérant qui désire remplacer les enseignes sur le bâtiment situé au 12004-12010, 1^{re} Avenue ;

ATTENDU : que cette propriété est située dans l'aire d'application du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville ;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder le permis d'enseignes, à l'exception des lettres apposées sur le mur donnant sur la Promenade Redmond ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'émission du permis pour remplacer les enseignes du bâtiment situé au 12004-12010, 1^{re} Avenue, à l'exception des lettres apposées sur le mur donnant sur la Promenade Redmond, le tout conformément aux objectifs et critères du PIIA applicable au centre-ville et aux documents déposés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14573

Renouvellement des mandats de 3 membres au comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU : que le mandat de trois membres du comité consultatif d'urbanisme vient à échéance le 16 avril 2025;

ATTENDU : que leur mandat peut être renouvelé conformément au Règlement numéro 774-2020 constituant un comité consultatif d'urbanisme et ses amendements;

ATTENDU : l'intérêt démontré par Mme Micheline Catellier ainsi que par MM. Jean-François Maheux et Marco Guay de renouveler leur mandat pour une période de 2 ans;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme Mme Micheline Catellier ainsi que MM. Jean-François Maheux et Marco Guay à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme pour la période du 16 avril 2025 au 16 avril 2027.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14574

Addenda au protocole d'entente concernant la construction et l'utilisation de l'espace aquatique sur un immeuble du Centre de services scolaire de la Beauce-Étchemin

ATTENDU : qu'un protocole d'entente a été signé le 8 juin 2021 entre la Ville et le Centre de services scolaire de la Beauce-Étchemin concernant l'utilisation et la gestion de l'espace aquatique ;

ATTENDU : que des modifications doivent être apportées aux articles 2.3 et 3.1 du protocole d'entente, conformément à ce qui a été présenté au conseil ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la signature d'un addenda au protocole d'entente, conformément aux modifications présentées.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14575

Renouvellement de l'entente avec le Club aéronautique de Beauce inc.
et Aviation CMP inc. pour l'utilisation des locaux à l'aéroport

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges est propriétaire d'un aéroport situé au 1160, 30^e Avenue, à Saint-Georges;

ATTENDU : que la Municipalité loue d'Aviation CMP inc., divers locaux nécessaires à l'opération dudit aéroport;

ATTENDU : que le Club Aéronautique de Beauce inc. regroupe la majorité des utilisateurs de l'aéroport municipal;

ATTENDU : qu'en mai 2020 nous avons renouvelé pour cinq ans l'entente intervenue entre ces parties pour l'usage de ces locaux;

ATTENDU : que cette entente viendra à échéance le 30 avril 2025 et qu'Aviation CMP inc. a demandé à la Ville de la renouveler ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le renouvellement de l'entente pour l'utilisation des locaux à l'aéroport avec le Club aéronautique de Beauce inc. et Aviation CMP inc. pour la période du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2030 et accepte que la précédente entente, venant à échéance le 30 avril 2025, soit prolongée jusqu'au 31 mai 2025.

QUE le maire et la greffière soient tous les deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14576

Cession d'une servitude d'égout sanitaire par M. Marcel Veilleux et Mme Sylvie Bougie

ATTENDU : la nécessité d'obtenir une servitude d'égout sanitaire sur une partie du lot 3 467 701 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Beauce appartenant à M. Marcel Veilleux et Mme Sylvie Bougie, pour l'installation, le maintien, l'utilisation et l'entretien d'un tuyau d'égout sanitaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la cession par M. Marcel Veilleux et Mme Sylvie Bougie, d'une servitude réelle et perpétuelle permettant l'installation, le maintien, l'utilisation et l'entretien d'un tuyau d'égout sanitaire sur une **partie** du lot **TROIS MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-SEPT MILLE SEPT CENT UN (ptie 3 467 701)** dudit cadastre, le tout conformément au projet de contrat préparé par Me Sabrina Lepage, notaire.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14577

Cession d'une servitude de poteaux incendie

ATTENDU : la nécessité d'obtenir une servitude réelle et perpétuelle de pose, de maintien et d'entretien de poteaux incendie et de poteaux indicateurs de poteau incendie sur une partie des lots 2 553 502, 2 553 500, 2 553 382 et 2 553 278 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la cession d'une servitude réelle et perpétuelle de pose, de maintien et d'entretien de poteaux incendie et de poteaux indicateurs de poteau incendie sur une partie des lots **DEUX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-TROIS MILLE CINQ CENT DEUX (ptie 2 553 502), DEUX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-TROIS MILLE CINQ CENTS (ptie 2 553 500), DEUX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-TROIS MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DEUX (ptie 2 553 382) et DEUX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-TROIS MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (ptie 2 553 278)**, le tout conformément au projet de contrat préparé par Me Corinne Rodrigue, notaire.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14578

Nomination d'un représentant de la Ville au conseil d'administration des Amants de la Scène

ATTENDU : que le conseil d'administration des Amants de la Scène est composé de 9 personnes dont 3 sont déléguées par la Chambre de commerce de Saint-Georges, le Cégep Beauce-Appalaches et la Ville de Saint-Georges ;

ATTENDU : que ces personnes désignées sont des membres votants au même titre que les autres membres ;

ATTENDU : que Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture a toujours été nommée pour représenter la Ville sur ce conseil d'administration et qu'elle assume le rôle de secrétaire d'assemblée aux réunions ;

ATTENDU : le départ à la retraite de Mme Paquet en juin 2025 et la nomination de M. Michel Mercier à titre de directeur associé du Service des loisirs et de la culture ;

ATTENDU : la recommandation à l'effet de nommer M. Mercier à titre de représentant de la Ville sur ce conseil d'administration ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte de nommer M. Michel Mercier, directeur associé du Service des loisirs et de la culture, à titre de représentant de la Ville au conseil d'administration des Amants de la Scène, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14579

Modification de la structure salariale des emplois non syndiqués et des emplois d'été non syndiqués

ATTENDU : la recommandation préparée par Me Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques à l'effet d'accepter une modification de la structure salariale des emplois non syndiqués et des emplois d'été non syndiqués ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la modification de la structure salariale des emplois non syndiqués et des emplois d'été non syndiqués pour la période débutant le 1^{er} mai 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14580

Nomination d'un comité de sélection pour le poste de régisseur - Parcs pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : la nomination de M. Charles Paquet au poste de chef de Division – Entretien ;

ATTENDU : le besoin de nommer un comité de sélection pour pourvoir le poste de régisseur - Parcs pour le Service des loisirs et de la culture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme M. Charles Paquet, chef de Division - Entretien, Mme Amélie Ferland, directrice adjointe – Entretien et Mme Marie-Pierre Desjardins, chef de Division – RH, dotation et santé-sécurité, sur le comité de sélection pour le poste de régisseur – Parcs pour le Service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14581

Embauche d'un coordonnateur – Sportif pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher un coordonnateur – Sportif pour le Service des loisirs et de la culture, suite à la nomination de M. Pascal Lapierre au poste de régisseur - Aquatique ;

ATTENDU : la recommandation de Me Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques et du comité de sélection à l'effet de procéder à l'embauche de M. Michel Garneau ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Michel Garneau à titre de coordonnateur – Sportif pour le Service des loisirs et de la culture, selon les conditions de travail des employés-cadres, comprenant une période de probation de 6 mois, conformément au rapport numéro 26120 présenté au conseil, et ce, à compter du 15 avril 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14582

Embauche d'une créatrice de contenu numérique et graphiste pour la Direction générale

ATTENDU : le besoin d'embaucher une créatrice de contenu numérique et graphiste pour la Direction générale, suite à la démission de Mme Maude Lebel ;

ATTENDU : le rapport préparé par Me Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Sonya Poulin ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Sonya Poulin à titre de créatrice de contenu numérique et graphiste pour la Direction générale, selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés de bureau, conformément au rapport numéro 26212 présenté au conseil, et ce, à compter du 28 avril 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14583

Embauche d'une commis à la bibliothèque pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher une commis à la bibliothèque pour le Service des loisirs et de la culture à titre de commis à la bibliothèque ;

ATTENDU : le rapport préparé par Me Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme France Lessard ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme France Lessard, à titre de commis à la bibliothèque pour le Service des loisirs et de la culture, selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés de bureau, conformément au rapport numéro 26263 présenté au conseil, et ce, à compter du 16 avril 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14584

Démission de la coordonnatrice – Ski et jeunesse pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : la lettre de démission reçue de Mme Laurence Pichette-Beaurivage à titre de coordonnatrice – Ski et jeunesse pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture et de Me Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de Mme Laurence Pichette-Beaurivage à titre de coordonnatrice – Ski et jeunesse pour le Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 23 mai 2025 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14585

Nomination d'un comité de sélection pour le poste de coordonnateur – Ski et jeunesse pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin de nommer un comité de sélection pour pourvoir le poste de coordonnateur - Ski et jeunesse pour le Service des loisirs et de la culture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme Mme Isabelle Gagnon, directrice adjointe – Programmation, M. Pier-Alexandre Lagrange, régisseur – Ski et plein air et Mme Marie-Pierre Desjardins, chef de Division – RH, dotation et santé-sécurité sur le comité de sélection pour pourvoir le poste de coordonnateur – Ski et jeunesse pour le Service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14586

Location d'un terrain à l'aéroport à 9183-8086 Québec inc.

ATTENDU : que la société Transport B.G. Doyon inc. procédera à la vente de son hangar situé à l'aéroport sur le terrain numéro 195 à la société 9183-8086 Québec inc. ;

ATTENDU : qu'il a été convenu de signer un nouveau bail avec la société 9183-8086 Québec inc. ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la vente du hangar par la société Transport B.G. Doyon inc. à la société 9183-8086 Québec inc. et la signature d'un nouveau bail sur le terrain numéro 195 à l'aéroport de Saint-Georges.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS POUR LE MOIS DE MARS 2025

Le résumé comparatif des permis émis entre le début de l'année et la fin du mois de mars est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 2 ANIMATRICES POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 2 animatrices pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 28 février 2025 au 31 août 2025 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 3 RESPONSABLES DE PLATEAUX SPORTIFS POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 3 responsables de plateaux sportifs pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 1^{er} avril 2025 au 23 novembre 2025 est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé dont notamment le café du maire et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Renaud Fortier sur l'assemblée générale annuelle et le conseil d'administration de Taxibus Saint-Georges, par monsieur le conseiller Jean Perron sur le comité de circulation et sur l'assemblée générale annuelle et le conseil d'administration de Taxibus Saint-Georges, par monsieur le conseiller Serge Thomassin sur le Bercaïl et sur le comité de circulation, par monsieur le conseiller Tom Redmond sur le comité consultatif d'urbanisme et sur l'assemblée générale annuelle du club aéronautique de Beauce, par madame la conseillère Manon Bougie sur une rencontre avec Beauce Art et sur le conseil d'administration de Transport Autonomie Beauce-Étchemins, par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur le comité consultatif d'urbanisme et par monsieur le maire Claude Morin sur une rencontre avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour maximiser l'utilisation du territoire, sur la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches et sur le conseil d'administration de la municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 42, sur proposition de monsieur le conseiller Olivier Duval, appuyée par monsieur le conseiller Renaud Fortier, la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

M^E ISABELLE BEAULIEU
Greffière
